

RECRUTEMENT &
ÉVOLUTIONS PROFESSIONNELLES

CONSEIL

EN RECRUTEMENT

Recrutez vos talents
de demain



Un départ en retraite, une mutation, une création de service... le recrutement est un enjeu stratégique de la politique de gestion des ressources humaines d'une collectivité. Le recrutement nécessite de préparer et d'analyser en amont les besoins, afin de clarifier les compétences recherchées, d'assurer une publicité de l'offre d'emploi et de procéder à la sélection du candidat qui a le meilleur profil.

BÉNÉFICIAIRES

collectivité non affiliée ✓

collectivité affiliée ✓



CONTACT

guichet.employeur@cdg25.org
03 81 99 36 30



TARIFICATION

Collectivités affiliées :
inclus dans la
cotisation/
facturation à l'acte
**Collectivités non
affiliées :**
facturation à l'acte



RECRUTEZ VOS TALENTS DE DEMAIN



L'accompagnement au recrutement du centre de gestion s'exerce à la demande de la collectivité, et sous la responsabilité de l'autorité territoriale. Le service s'adapte aux besoins de l'employeur et propose de réaliser tout ou une partie de la procédure de recrutement.

Le centre de gestion conseille les employeurs et leur propose une aide au recrutement, notamment :

- l'analyse et la formalisation des besoins
- un conseil statutaire dans le choix de la procédure
- l'élaboration de la fiche de poste
- la publicité de l'emploi : déclaration de vacance d'emploi, offre d'emploi via le portail de l'emploi de la fonction publique territoriale (www.emploi-territorial.fr)
- la recherche active de candidats
- la réception, le suivi, l'analyse et la pré sélection des candidatures
- l'organisation et la participation au jury de recrutement
- la conduite d'entretiens
- la réalisation et la passation de tests de sélection (mise en situation professionnelle, tests techniques adaptés aux métiers, etc.)

+ NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Une expérience confirmée du recrutement
- Une expertise métiers et une connaissance du marché de l'emploi public
- Une méthode et des outils performants : certification internationale Thomas
- Un accompagnement sur mesure, adapté à la taille de chaque collectivité
- Le respect des étapes réglementaires de procédure
- Un conseil statutaire